

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2024

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 03.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Nom du produit: **Skyvell Spray**
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Neutralisateurs d'odeur
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Skyvell AG
Neubadstrasse 7
CH-4054 Basel
- Service chargé des renseignements: info@skyvell.com
- Numéro d'appel d'urgence:
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
24-h-Notfallnummer 145
International +41 44 251 51 51

Tel: +41 (0) 61 28282-90

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- Éléments d'étiquetage
- Éléments d'étiquetage SGH néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Conseils de prudence néant
- Indications complémentaires:
Contient d-limonène. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange d'huiles essentielles

Composants dangereux:

CAS: 5989-27-5	d-limonène	<0,2%
EINECS: 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Skin	
Reg.nr.: 01-2119529223-47	Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Précaution laver à l'eau et du savon.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

CH-FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.08.2024

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Skyvell Spray

(suite de la page 1)

- . **Après ingestion:**
Rincer la bouche et puis boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
Le produit lui-même ne brûle pas.
CO₂, poudre, mousse
- . **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Pas d'équipement protecteur spécial.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- . **Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
On rince les résidus avec beaucoup de l'eau.
- . **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
La congélation affectera la condition physique et peut endommager le produit.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- . **Classe de stockage:** 12
- . **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Paramètres de contrôle**

- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

5989-27-5 d-limonène (<0,2%)

VME (Suisse)	Valeur momentané: 80 mg/m ³ , 14 ppm
	Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm
	S SSC;

- . **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Contrôles de l'exposition**
- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

CH-FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2024

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Skyvell Spray

(suite de la page 2)

- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:** Normalement pas nécessaire.
- Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:** Normalement pas nécessaire.
- Protection du corps:** Normalement pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- Indications générales**
- État physique** Liquide
- Couleur:** Blanchâtre
- Odeur:** Aromatique
- Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** ≈ 100 °C
- Point d'éclair** Ne clignote pas.
- valeur du pH:** 5 - 8
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- Densité et/ou densité relative**
- Densité à 20 °C:** ~1,0 g/cm³
- Autres informations**
- Aspect:**
- Forme:** Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:**
- VOCV (CH)** <3,00 %
- Informations concernant les classes de danger physique**
- Substances et mélanges explosibles** néant
- Gaz inflammables** néant
- Aérosols** néant
- Gaz comburants** néant
- Gaz sous pression** néant
- Liquides inflammables** néant
- Matières solides inflammables** néant
- Substances et mélanges autoréactifs** néant
- Liquides pyrophoriques** néant
- Matières solides pyrophoriques** néant
- Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- Liquides comburants** néant
- Matières solides comburantes** néant
- Peroxydes organiques** néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- Explosibles désensibilisés** néant

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.08.2024

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Skyvell Spray

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **Réactivité**
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions / indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- . **Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable dans les conditions normales.
- . **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **Conditions à éviter** Éviter le gel.
- . **Matières incompatibles:** Oxydants forts
- . **Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Informations sur les autres dangers**

. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**. Toxicité****. Toxicité aquatique:****5989-27-5 d-limonène**

EC50/72h 0,32 mg/l (algue) (OECD 201)

LC50/96h 0,72 mg/l (poisson) (OECD 203)

- . **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- . **Autres effets néfastes**
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.08.2024

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Skyvell Spray

(suite de la page 4)

. Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
07 07 99	Déchets non spécifiés ailleurs

- . Emballages non nettoyés:
- . Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. Numéro ONU	
. ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
. Désignation officielle de transport de l'ONU	
. ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
. Classe(s) de danger pour le transport	
. ADR, ADN, IMDG, IATA	
. Classe	néant
. Groupe d'emballage	
. ADR, IMDG, IATA	néant
. Dangers pour l'environnement:	
. Marine Pollutant:	Non
. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
. "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . Directive 2004/42/CE
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Prescriptions nationales:
- . Classe de pollution des eaux: classe B (Classification propre)
- . Désignation de substances biocides conformément à l'article 20 de la directive 98/8/CE:
- . VOCV (CH) <3,00 %
- . Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . Remarques pour formation Lire et comprendre toutes les consignes de sécurité avant utilisation.
- . Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 6)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.08.2024

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Skyvell Spray

(suite de la page 5)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

— CH-FR —